

Elargissez votre réseau en toute convivialité !



BW Business Force

www.bwbfb.be

Pourquoi

Pourquoi être membre du BWBF ?

Être membre de notre club d'affaires et participer à nos réunions hebdomadaires permet de développer différentes facettes de l'entrepreneuriat telles que l'accroissement de notre business, le développement personnel mais également l'humain et le relationnel.

Notre club d'affaires vise à promouvoir nos activités et à les développer.

Chaque rencontre d'invités, chaque discussion entre membres nous permet de développer nos affaires grâce à la création de synergies, de potentielles ventes ou la fourniture de services,...

L'impact sur le chiffre d'affaires de chaque membre est donc réel.

Grâce à une bonne connaissance de l'activité de chacun, nous sommes devenus ambassadeurs et dans une certaine mesure commerciaux les uns des autres.

Ce qui nous permet de détecter auprès de nos contacts les potentiels de développement de chaque membre du groupe.

Les valeurs de notre club reposent avant tout sur l'humain, sur ce qui nous rassemble, nous fédère et nous unit. Chaque mercredi nous apporte également de l'écoute, du soutien, du partage, de la motivation...

La philosophie du BWBF repose aussi également sur un principe simple : l'amicalement professionnel.

Bien plus que des relations d'affaires, les membres du BWBF sont devenus, au fil du temps, des amis éclairés par une devise simple : rien ne doit, tout peut.

Membre

Comment devenir membre BWBF ?

Chaque personne individuelle, ou entreprise représentée par une personne bien identifiée, peut participer à deux réunions, en qualité d'invité. À la troisième réunion, la personne ou l'entreprise concernée doit introduire une demande d'adhésion, en tant que membre BWBF.

À cette fin, la personne ou l'entreprise concernée doit motiver sa demande, en expliquant ce que représente le BWBF à ses yeux, ce qu'elle attend du BWBF et, plus encore, ce qu'elle apportera au BWBF. Le candidat s'engage à participer activement, sous réserve des congés, de soucis de santé, de toute autre raison impérative ou de force majeure, à toutes les réunions ouvertes et internes du BWBF. Il confirme qu'il a bien compris et assimilé le principe du 421 (quatre recommandations, deux invités et un tête-à-tête).

Pendant la troisième réunion, un ou deux membres effectifs BWBF sont choisis pour parrainer le candidat et le rencontrer en tête-à-

tête pour vérifier sa motivation.

Le BWBF n'acceptant pas que deux membres soient en concurrence, le membre actif concerné est convié au tête-à-tête, afin de discuter le point avec lui. Trois facteurs sont déterminants : les produits et/ou les services proposés, la zone géographique desservie et la clientèle ciblée. Si ces trois facteurs coïncident, la candidature est rejetée. Dans les autres cas, le membre actif concerné doit donner son accord écrit et expliquer aux autres membres la distinction à opérer, avant admission éventuelle du candidat.

À la réunion interne suivante, le ou les parrains présentent la candidature aux autres membres. Un vote est organisé. En cas de consensus de la majorité des membres, la personne ou l'entreprise concernée est admise, comme membre adhérent de l'ASBL, et est invité à payer une cotisation dans les 15 (quinze) jours calendrier. Dès que la cotisation est payée, le nouveau membre

adhérent est convié à participer à toutes les réunions et à tous les événements BWBF.

Le paiement de la cotisation confirme l'adhésion de la personne, ou de l'entreprise concernée, en qualité de membre adhérent BWBF, jusqu'à la prochaine réunion de l'assemblée générale des membres de l'ASBL, comme les statuts le prévoient dans les 6 mois de la clôture et généralement en mars, au cours de laquelle il sera statué sur son admission comme membre effectif BWBF. La période d'attente est mise à profit pour vérifier le degré de motivation et d'implication du nouveau membre adhérent.

Le montant de la cotisation est proportionnel au nombre de mois restant entre l'admission comme membre adhérent et la prochaine réunion de l'assemblée générale, sans excéder 500 (cinq cent) euro pour une année civile de douze mois.

En cas d'admission comme membre effectif par l'assemblée générale de l'ASBL, le solde de la cotisation pour l'année civile doit être payé. Ensuite, la cotisation doit être renouvelée d'année en année jusqu'à l'année de départ du BWBF. En cas de démission, suspension ou exclusion en cours d'année, la cotisation complète reste due pour l'année civile en cours et n'est pas remboursée.

Comment

Comment participer à une réunion

La participation à une première réunion se fait sur invitation d'un des membres ou en formulant votre demande à l'adresse info@bwbf.be.

Attention : votre demande doit nous être transmise 48 heures avant la réunion.

Protection des données

Comme membre effectif ou adhérent, personne invitée aux réunions ou événements, personne de contact, personne naviguant sur son site internet, personne amie, aimant ou partageant des messages, ou la recommandant sur les réseaux sociaux, les personnes physiques concernées sont, conformément à la loi, informées qu'elles sont soit liées par un contrat avec l'ASBL BW Business Force (en abrégé « BWBF »), avenue Zénobe Gramme, 18 à 1300 Wavre (Belgique), responsable des traitements et/ou sous-traitant, qui inclut des traitements de leurs données à caractère personnel, en ce compris leur image, soit que leurs données à caractère personnel sont traitées dans un intérêt légitime ou parce que la loi l'impose, pour des finalités relatives à la gestion de l'ASBL et de ses membres, la gestion de ses relations contractuelles, l'administration de

ces relations professionnelles ou autres, l'inscription et la participation aux réunions et événements, la facturation et le paiement des prestations, la promotion et le marketing de ses activités et celles de ses membres, la gestion du contentieux et la prévention des abus, fraudes ou malversations au préjudice de l'ASBL et/ou de ses membres et/ou des autres personnes concernées.

Toutes les personnes physiques concernées bénéficient du droit d'accéder aux données qui les concernent, du droit d'en obtenir la rectification, si ces données s'avèrent inexactes, incomplètes, inadéquates, non pertinentes ou excessives au regard de ces finalités, ou conservées au-delà d'une durée raisonnablement justifiable, du droit de s'opposer à leur traitement, notamment à des

fins commerciales et de marketing, du droit de portabilité de leurs données sur un support durable, ainsi que du droit d'être oublié de ces traitements ou d'y retirer son consentement, en adressant une demande écrite, datée et signée, par envoi postal au siège de l'ASBL, ou par courriel sécurisé à l'adresse info@bwbf.be, avec une copie de leur pièce d'identité en annexe ou en pièce attachée, contre accusé de réception. Au cas où elles ne seraient pas satisfaites de la suite réservée à leur demande, les personnes concernées sont invitées à prendre contact avec l'ASBL, qui s'efforcera de leur apporter une réponse appropriée. En tout état de cause, les personnes concernées peuvent s'adresser à l'Autorité belge pour la Protection des Données, rue de la Presse, 35 à 1000 Bruxelles (Belgique).



BW Business Force



BW Business Force



Allan Van de Winckel



Vidéos et films d'entreprises

0475 425 152

info@wicam.be

www.wicamproductions.eu

Notes



Bernard Pirali



Solutions informatiques

010 45 92 33

Bernard.Pirali@ltn.outwares.com

www.outwares.com

Notes



Katelyne Chanson

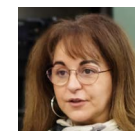


La gestion comptable et fiscale en toute sérénité

067 70 05 03 - kc@atoutfisc.be

www.atoutfisc.be

Notes



Karima Meliani



HYPNO SANTÉ

Centre thérapeutique multidisciplinaire

0497 444 637

hypnosante.info@gmail.com

www.hypnosante.be

Notes



Brigitte Maïndiaux



My House and Me
a Better You in a Better Home

Conseillère en couleurs et home organiser

0470 94 12 90

brigitte.maïndiaux@gmail.com

https://www.facebook.com/myhouseme/

Notes



Emilie Symens



Conseillère en assurances

0473 37 43 52

emilie.symens@agima.be

www.agima.be

Notes



Philippe Adams



Centre Dentaire Ladeuze

0475 36 34 45

adams@ladeuze.com

www.centredentaireladeuze.be

Notes



Philippe Delavie



Sites Internet TPE - PME et imprimés

0497 18 00 43

p.delavie@impact-com.be

www.impact-com.be

Notes



Fabien Art



Entreprise Générale - Chauffage - Sanitaire

0475 90 11 81

fabienart@outlook.com

Facebook - Art'0

Notes



Isabelle Flahaut



Tortugarto

Hydrothérapie et atelier d'art

0497 16 59 11

tortugarto@live.be

Notes



Yannic Claessens



YCL Peintures & Finitions

0477 87 00 61

yannic@yclpeintures.be

Facebook - YCL Peintures & Finitions

Notes



Yves Loicq



Coordination sécurité - Humidité

0475 76 11 52

info@ecocontrol.be

www.ecocontrol.be

Notes

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue or grey ruling lines, typical of notebook paper. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.



BW BUSINESS FORCE

Vision

Dans une ambiance amicalement professionnelle, le BW Business Force favorise la mise en relation d'affaires selon un principe de soutien mutuel et d'échange.

Mission

Le BW Business Force est un club d'affaires créé par des entreprises pour les entreprises. Que ce soit lors de réunions hebdomadaires, de formations ou d'événements, le club encourage les synergies entre entrepreneurs pour développer leur business.

Valeurs

PARTAGE : le club est un lieu de partage de réseaux, de conseils, d'informations et d'expérience.

BIENVEILLANCE : le club attache beaucoup d'importance à développer un comportement d'entraide et d'altruisme entre ses membres et vis-à-vis de l'extérieur.

IMPLICATION : l'implication individuelle est primordiale pour la synergie du club, chacun avec ses compétences et ses moyens.

OUVERTURE : le club se veut ouvert, convivial et sans jugement de valeur.



BW Business Force



BW Business Force



BW Business Force

www.bwbfb.be